

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 029-252902655-20250916-2025_030-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 16 septembre 2025

Délibération
2025-030
Date de la convocation
29/08/2025

Date d'affichage
Nombre de délégués

L'an 2025 et le 16 septembre, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à l'Espace Simone Veil à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Jocelyne POITEVIN, Marie-Pierre BARIOU, Marc RAHER

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Josiane KERLOCH, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Stéphane LE DOARE, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : /

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Gildas HEMERY (suppléant), François GUET (suppléant), Jacques CARIOU, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Cyrille LE CLEAC'H (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Denis STEPHAN (suppléant), Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Hélène LE MARTRET, Cécile LE GUENNEC (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Marie-Pierre BARIOU a été élue secrétaire de séance.

AVIS SUR LA REVISION DU SCOT DE L'ODET

Le SCoT de l'Odet a été approuvé le 6 juin 2012.

Il couvre 2 EPCI : la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale et la communauté de communes du Pays Fouesnantais, composés de 21 communes et comptant 130 140 habitants en 2020.

Une modification simplifiée a été prescrite le 11 mars 2021, afin d'intégrer le volet littoral de la loi ELAN.

La procédure de révision du SCoT de l'Odet a été prescrite par délibération du 22 mars 2022, afin de tenir compte des évolutions récentes et des enjeux actualisés, notamment :

- La prise en compte des dynamiques démographiques récentes et les projections actualisées au regard des effets du changement climatique et de la baisse de la natalité ;

- La territorialisation de la trajectoire de réduction de la consommation d'espace pour atteindre l'objectif national de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;
- L'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques et l'anticipation de leurs effets à moyen et long terme sur le territoire ;
- La préservation et valorisation des activités agricoles qui jouent un rôle important pour l'identité et l'économie du territoire ;
- La traduction des nouvelles dispositions d'application de la loi Littoral pour la définition des secteurs urbanisables (agglomérations, villages, secteurs déjà urbanisés – SDU) - A noter que ces modifications ont fait l'objet d'une procédure séparée en parallèle de la révision ;
- L'intégration de l'évolution des politiques, plans et programmes depuis l'approbation du SCoT de 2012 : documents cadres régissant la gestion de la ressource de l'eau, la prévention des risques... politiques publiques en matière de développement économique, du logement, des mobilités...

Le SIOCA est saisi pour avis sur ce projet de révision, en tant que Personne Publique Associée.
Les éléments d'analyse détaillés étaient fournis en annexe au rapport préparatoire et ont été présentés en séance.

La révision du SCoT de l'Odet a été analysé en commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 26 août 2025.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision du SCoT de l'Odet.

Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 26 août 2025.

- ***Considérant*** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 26 août 2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité syndical REND un avis favorable sur la révision du SCoT de l'Odet, assorti des réserves suivantes :

- Les ambitions démographiques doivent être mises en lien avec la capacité du territoire à assurer les besoins actuels et futurs en eau potable et à gérer le traitement des eaux usées. Des actions concrètes et des précisions doivent être apportées pour permettre l'autonomie du territoire pour l'alimentation en eau potable ;
- Des actions soient définies en matière de mobilités et particulièrement le transport collectif pour développer et renforcer les connexions entre nos deux territoires.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président

